

19 mai 2021

Le momentum du palais de justice de Bruxelles est-il arrivé ?

La Fondation Poelaert a été créée en 2011. Cette fondation d'utilité publique est une émanation du Barreau de Bruxelles. Elle est indépendante et composée de divers hauts magistrats, anciens ministres d'Etat, architectes, acteurs importants du monde culturel et européen, anciens bâtonniers.

Depuis plusieurs années, le palais de justice de Bruxelles a toutes les apparences d'un endroit oublié et d'une désolation : un sarcophage permanent d'échafaudages, des cascades d'eau qui déferlent à l'intérieur, des plafonds qui s'écroulent dans les salles d'audience et les greffes, des graffitis qui polluent les palissades, des arbres qui poussent sur les façades en descellant les pierres.

Est-ce bien l'image que les citoyens veulent laisser de ce palais bruxellois, symbole de la justice belge et carte de visite de notre Etat de droit ?

Grâce à un travail incessant de réflexion et de lobby, la Fondation Poelaert est parvenue à faire bouger les lignes et faire passer les autorités d'une attitude béatement passive à une ambition entrepreneuriale et active ?

En 2016, le gouvernement revenait sur les décisions qu'il avait prises précédemment et renonçait à l'affectation commerciale du socle du bâtiment. Il renonçait aussi à sortir la chaîne pénale du palais et à construire un nouveau bâtiment rue de la Régence. Il décidait d'affecter l'ensemble du bâtiment bruxellois à des services judiciaires : Cour de cassation, Parquet de Cassation, Cour d'assises, Cour d'appel, Collège des Procureurs généraux, deux Justices de paix, Tribunal de police, Barreau.

En 2019, le Ministre de la justice chargé également de la Régie des Bâtiments décidait de créer le Steerco Poelaert, dont il confiait la présidence à la Fondation Poelaert. Cette initiative fut l'objet d'un protocole d'accord signé le 2 avril 2019 entre le Ministre de Justice et la Fondation Poelaert. Cette commission réunit toutes les instances concernées par la restauration et la rénovation du palais : Régie des Bâtiments, Justice, Région Bruxelles-Capitale, Ville de Bruxelles, Commission Royale des Monuments et Sites.

Cette institution a comme mission d'améliorer la communication et l'échange d'informations et de faciliter les démarches administratives nécessaires à un projet de rénovation d'une grande ampleur.

L'objectif du Steerco Poelaert est de faire avancer la restauration et la rénovation du palais. Il s'est réuni à 17 reprises à ce jour.



Le Team Poelaert, bras armé du Steerco, chargé du suivi opérationnel quotidien des travaux, est enfin en voie de constitution. Cet organe créé il y a deux ans sera composé de collaborateurs du SPF Justice et de la Régie des Bâtiments. La Fondation Poelaert devrait y être représentée.

Restauration de l'extérieur du palais

En 2018, des études pour la restauration des façades du palais ont été entamées. La restauration est prévue en 4 phases pour chacune des façades : place Poelaert, rue aux Laines, rue de Wynants et rue des Minimes.

La première phase de restauration a débuté. Elle concerne la façade principale du côté de la place Poelaert, y compris le péristyle, la Cour d'honneur, le remplacement de la grille en fer forgé en bordure de la place Poelaert, sans devoir abattre les 6 arbres qui s'y trouvent plantés et le tambour de la tour. Certains châssis en mauvais état seront également remplacés à cette occasion.

L'adaptation des échafaudages a commencé au mois de mars 2021. Des études seront réalisées pour déterminer les pathologies de la façade et la manière d'y remédier et pour y insérer un plan d'éclairage des façades.

L'objectif est de terminer ces travaux pour fin 2023. L'ensemble des quatre façades devrait être rénové pour 2030, année du bicentenaire de la Belgique.

La phase suivante concernera en principe la façade de la rue aux Laines. La Fondation Poelaert s'est demandée s'il ne fallait pas plutôt poursuivre les travaux en donnant priorité à la restauration de la façade surplombant les Marolles afin de rendre cohérent l'aménagement simultané des rampes qui relient le haut et le bas de la ville et qui sont situées en contrebas de cette façade, située rue des Minimes.

Les places de parking qui se trouvaient dans les rampes ont été libérées des voitures qui les occupaient, en mars 2021. Un concours d'idées d'aménagement à court terme a été lancé par la Ville de Bruxelles. Des réflexions sont en cours avec le Quartier des Arts pour étudier l'état sanitaire des rampes et des salles qui se situent sous celles-ci et repenser à plus long terme son esthétique et sa fonction.

Les travaux de sécurisation du palais

La porte principale de bronze du palais a été condamnée. Même si elle reste ouverte en journée pour illuminer la salle des pas perdus, elle n'est plus empruntée par les visiteurs. L'accès du bâtiment a été sécurisé, en s'alignant sur ce qui se fait dans la plupart des palais modernes : scanner corporel pour le public et badges pour les acteurs de justice (Scan straat) avec entrées séparées pour les magistrats et les avocats.

Quatre salles d'audience ont été construites dans une des cours intérieures et ont été hautement sécurisées. Elles accueilleront les audiences des chambres du conseil et des chambres des mises en accusation, avec des accès séparés pour les détenus, les magistrats,



les avocats et le public. Des retards incompréhensibles ont postposé la finition des travaux. La réception de ceux-ci devrait se faire à l'été 2021 et la mise en fonctionnement de ces salles est prévue à la rentrée judiciaire 2021.

Ces salles ont été conçues de telle manière qu'elles pourront être démontées, le cas échéant, lors de la rénovation future de l'intérieur du bâtiment.

Restauration de l'intérieur du palais

Le monitoring du palais a montré qu'il y avait 78.000 m² net pour 180.000 m² brut. L'essentiel de cette surface est composé de bureaux (27.000 m²). Les salles d'audience représentent 7.500 m².

Un marché public devrait être publié cette année pour désigner un bureau d'études chargé d'élaborer le master plan pour la rénovation et la restauration du palais de justice.

Cela implique des compétences multiples : un architecte à la hauteur du passé spécialisé en restauration, un visionnaire plus qu'un technicien du bâtiment, un ingénieur en stabilité et techniques spéciales, un historien ... Ce marché s'inscrira dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le campus Poelaert qui réunit tous les lieux de justice avoisinants (juridictions du travail, bâtiments Portalis, Montesquieu, Thémis, rue de la Régence, ...), afin que l'approche soit cohérente : respect des échéances des baux, uniformisation des systèmes d'accès et de sécurité, numérisation ...

Dans sa note de politique générale (Chambre des Représentants, DOC 55 1580/011, p. 17), le Secrétaire d'Etat à la Régie des Bâtiments a annoncé que « *le palais de justice de Bruxelles pour lequel la rénovation fera l'objet d'une attention toute particulière vu son caractère symbolique et emblématique, notamment par la mobilisation des ressources nécessaires pour permettre à ce projet d'avancer rapidement. Outre la réalisation des études et la définition du programme des besoins pour la rénovation intérieure, 2021 devra être marquée par des avancées concrètes permettant de présenter le bâtiment sous un nouveau jour lors d'une première phase en 2023* ».

Un groupe de travail dénommé « *définition des besoins des occupants* » s'est réuni à plusieurs reprises en 2020, sous la présidence de la Fondation Poelaert. Chaque chef de corps a établi une note précisant ses besoins actuels et futurs et donnant certains avis et suggestions plus généraux sur la vision du palais : décarbonisation et développement durable, sobriété, fonction symbolique du bâtiment, télétravail ou travail à domicile, sécurité des personnes, des données et des locaux, centralisation des bibliothèques et partage du savoir, place réservée aux modes alternatifs des règlements de conflits, retour des actes de société situés à Forest, évacuation des archives et des pièces à conviction anciennes, numérisation des dossiers, mobilité...

La Fondation Poelaert s'est demandé si le palais, situé au cœur du Campus Poelaert, ne devrait pas être prioritairement réservé aux audiences publiques, en réfléchissant à un



partage et à un taux d'occupation maximum des salles d'audiences qui pourraient y être centralisées.

Le premier travail consistera à une réflexion approfondie de programmation, étant entendu qu'une des difficultés sera à phaser les travaux en combinant le maintien du fonctionnement des services judiciaires et la réalisation des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment.

Entretemps, des travaux sont régulièrement réalisés dans le cadre de l'entretien et la rénovation du bâtiment : enlèvement des graffitis sur les façades, réparation des plafonds écroulés, réparations aux toits et aux corniches, remplacement d'ascenseurs ...

Plusieurs études sont en cours avec l'aide du Quartier des Arts : scannage des plans retrouvés dans les archives de l'ancien conservateur du palais Albert Storrer, analyse des plans et des surfaces du palais lors des différents travaux de construction en 1883, de reconstruction et d'aménagement, étude relative à quelques palais de justice modernes construits ces dernières années en Belgique et en Europe afin d'en tirer des enseignements inspirant, étude historique de la place Poelaert, étude des points positifs et négatifs de la place Poelaert afin de revoir son aménagement.

Le travail de préméditation et de travaux sera long et parsemé d'embûches, nous le savons. Le palais Poelaert n'a pas que des amis.

L'objectif actuel des autorités est de terminer ce chantier pharaonique en 2040 avec une reconstruction émouvante et critique.

Jean-Pierre Buyle et Dirk Van Gerven

Ancien bâtonniers au barreau de Bruxelles et administrateurs de la Fondation Poelaert